

COMMUNE DE CALMONT

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 11 AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Christian PORTET**, Maire, pour la session.

Présents : ARNOLD Marie-Pierre - BREIL Christophe - CAUVIN Lionel - COULON Anne-Marie - DALON Laurence - FERRE Laurent - GUICHOU Jean-Christophe - MIR Brigitte - PASSOT Anne-Marie - PERA Annie - PIBOULEAU Thierry - PIERRON Hermine - ROUANNE Fabienne - SEVERAC Martine

Excusés : PALLEJA Patrick

Monsieur ALMENDRO ayant donné procuration à M. PORTET

Monsieur CASENAVE ayant donné procuration à M. FERRE

Monsieur GUIBERT ayant donné procuration à M. PIBOULEAU

Madame BREIL Christophe a été élu secrétaire.

Ouverture de la séance à 18 heures 30.

Avant le passage à l'ordre du jour, M. PORTET soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 21 février 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les élus et les administratifs ayant participé à la bonne organisation du premier tour des élections présidentielles.

ADMINISTRATION GENERALE

Devis signés dans le cadre de la délégation

- SAGELEC, sanitaire public : réducteur de pression, ballon tampon : 693€ TTC
- LIBRAIRIE MAZETTE, achats de livres pour la médiathèque : 563.97€ TTC
- ESPACE 09, achats petits équipements pour la médiathèque : 220.00€ TTC
- FERRIOL SAS, réparation tracteur : 458,40€ TTC
- LES PETITS DEBROUILLARDS OCCITANIE, animation biodiversité du 20 avril : 286€ TTC
- QUOTE COMMUNICATION, mise en page du Calmont Info : 1 040,00€ TTC
- TESTE, transport d'écoliers à la piscine de Saverdun : 97,00€ TTC par séance
- ASSOCIATION CRE'ACTION, prestation spectacle Médiathèque du 23 mars : 450,00€ TTC
- LES GAZONS DE FRANCE, produits horticoles (substrats et engrais) : 1 126.44€ TTC
- CHARTIER SAS, produits horticoles (plantes et fleurs) : 1 663.28€ TTC
- BUREAU VALLEE, fournitures pour la Médiathèque : 82,66€ TTC

- LE JARDIN DE JADE, produits horticoles (fleurs, arbustes, arbres) : 431.89€ TTC
- FERRIOL SAS, réparation tracteur ISEKI : 1 412.58€ TTC
- FERRIOL SAS, réparation broyeur : 475,82€ TTC

Informations

- CCAS : Présentation du Compte Administratif 2021 et du Budget Primitif 2022 :

Mme Anne-Marie PASSOT présente le Compte Administratif de l'exercice 2021 et le Budget Primitif 2022 du CCAS.

A l'issue de la présentation, Mme Laurence DALON a plusieurs interrogations :

- Pourquoi les colis de Noël font partie du budget du CCAS ?
- Pourquoi il n'y a pas un budget à part ?
- Pourquoi on donne 1 000€ à des associations alors qu'on refuse une aide au paiement de loyer de 256€ ?
- Sur quelle ligne passe le report des bénéfices de 2020 sur 2021 ?

Mme PASSOT et M. PORTET expliquent que c'est une subvention de la commune qui finance le CCAS et cette action, à vocation sociale en direction des personnes âgées, est gérée par le CCAS.

Concernant l'aide refusée au paiement d'un loyer, Mme PASSOT indique qu'il s'agirait d'une mauvaise interprétation. Au regard de la confidentialité du dossier, Mme PASSOT propose à Mme DALON de regarder ce dossier en dehors de la séance publique du Conseil.

COMpte ADMINISTRATIF 2021

Dépenses de fonctionnement

	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Observations
002 Déficit antérieur	1 038,52 €	-00 €	
011 Alimentation	4 961,48 €	4 191,00 €	Colis de Noël personnes âgées
011 Autres fournitures non stockées	700,00 €	186,16 €	Fournitures colis de Noël maison de retraite, fournitures téléthon
011 Petits équipements	-00 €	-00 €	Clef télétransmission actes
011 Assurance multirisque	100,00 €	30,00 €	
011 Doc. générale et technique	150,00 €	105,00 €	
023 Autres secours	1 000,00 €	339,30 €	Aides alimentaires + repas domicile
065 Subventions associations	1 000,00 €	1 000,00 €	400 € Secours Populaires, 400€ Resto du cœur, 100€ ADOT, 100€ sclérose en plaques
065 Subventions organismes publics	800,00 €	-00 €	Aides financières élèves collègue
065 Virement à la section d'investissement	1 000,00 €	-00 €	
TOTAL	10 750,00 €	5 851,46 €	

60632	Petits équipements	-00 €	
6161	Assurance multirisque	100,00 €	
6182	Doc. Générale et technique	150,00 €	
6568	Secours en argent	1 600,00 €	Aides alimentaires + aide à l'Ukraine
6574	Subventions associations	1 000,00 €	400€ Resto du cœur, 100€ ADOT
6573	Subventions organismes publics	800,00 €	Voyages scolaire collège
023	Virement à la section d'investissement	2 000,00 €	
	TOTAL	11 898,54 €	

Recettes de fonctionnement

Compte		Propositions	Observations
002	Excédent antérieur reporté	4 148,54 €	
7474	Subventions communes	7 000,00 €	
7713	Libéralités reçues	750,00 €	Quête mariages, dons
	TOTAL	11 898,54 €	

Investissement

	Dépenses	Propositions	
	Solde d'exécution reporté (001)	1 499,92 €	
2764	Créances sur les particuliers (avances remboursables)	2 000,08 €	
274	Prêt	500,00 €	
	TOTAL	4 000,00 €	

	Recettes	Prévisions 2021	
	Solde d'exécution reporté	-00 €	
21	Virement de la section de fonctionnement	2 000,00 €	
2764	Créances sur les particuliers (avances remboursables)	2 000,00 €	
274	Prêt		
	TOTAL	4 000,00 €	

- Organisation des élections présidentielles : il est réalisé un appel à volontaires pour la tenue des bureaux de vote pour le second tour de l'élection présidentielle du 24 avril.
Les 2 bureaux de vote seront présidés par Mme Anne-Marie PASSOT (Bureau 1) et M. Christian PORTET (Bureau 2).

CONSEIL MUNICIPAL

Dél. 2022-03-01 : Compte de Gestion de l'exercice 2021

Le Compte de Gestion, élaboré par le Trésorier public, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du trésorier pour l'exercice 2021.

Dél. 2022-03-02 : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021

L'ordonnateur (Le Maire) rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le Compte Administratif du Budget Principal.

Un rapprochement entre le Compte Administratif de l'ordonnateur et le Compte de Gestion du Trésorier a eu lieu le 10 mars 2022.

Compte administratif 2021 - Commune de Calmont						
Bilan						
Edité le 10/03/2022						
©Mairie de Calmont Source : Commune de Calmont						
	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	597 210,27 €		400 000,00 €	0,00 €	997 210,27 €
Opération de l'exercice	834 677,14 €	734 789,96 €	1 703 588,87 €	2 002 099,19 €	2 538 266,01 €	2 736 889,15 €
TOTAUX	834 677,14 €	1 332 000,23 €	1 703 588,87 €	2 402 099,19 €	2 538 266,01 €	3 734 099,42 €
Résultats de clôture		497 323,09 €		698 510,32 €		1 195 833,41 €
Restes à réaliser	311 161,13 €	174 131,00 €			311 161,13 €	174 131,00 €
TOTAUX	311 161,13 €	671 454,09 €		698 510,32 €	311 161,13 €	1 369 964,41 €
RESULTATS DEFINITIFS		360 292,96 €		698 510,32 €		1 058 803,28 €

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Dél. 2022-03-03 : Affectation du résultat de l'exercice 2021

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du Compte Administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du Compte Administratif. Ainsi, si la collectivité vote le Compte Administratif avant le Budget Primitif (cela peut-être au cours d'une même séance du conseil) : les résultats seront intégrés au Budget Primitif.

Les éléments à prendre en compte :

- le résultat (celui de la section de fonctionnement) :

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

$$\begin{aligned} & \text{Recettes de fonctionnement de l'exercice} \\ & - \text{Dépenses de fonctionnement de l'exercice} \\ & +/- \text{résultat reporté des exercices antérieurs} \\ & = \text{résultat cumulé ou global de la section de fonctionnement} \end{aligned}$$

- le solde d'exécution de la section d'investissement :

Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001).

- les restes à réaliser de la section d'investissement :

Il s'agit, en dépenses, de celles qui ont été engagées (marché conclu, etc.) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, de celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé, etc.) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section.

Les règles d'affectation :

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :

Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

- Si le résultat global de la section de fonctionnement est négatif :

Il est reporté en dépense de fonctionnement (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépense d'investissement (au 001).

Affectation des résultats 2021 - Commune de Calmont				
Bilan				
Edité le 10/03/2022				
©Mairie de Calmont Source : Commune de Calmont				
SECTION FONCTIONNEMENT				
	Dépenses de fonctionnement	1 703 588,87 €	Recettes de fonctionnement	2 002 099,19 €
Résultat reportés 2020	<i>Déficit</i>	- €	<i>Excédent</i>	400 000,00 €
Totaux 2021		1 703 588,87 €		2 402 099,19 €
RESULTATS 2021				698 510,32 €
<i>Cet excédent fera l'objet de l'affectation de résultats</i>				
SECTION INVESTISSEMENT				
	Dépenses d'investissement	834 677,14 €	Recettes d'investissement	734 789,96 €
Résultats reportés 2020	<i>Déficit</i>	0,00 €	<i>Excédent</i>	597 210,27 €
Totaux 2021		834 677,14 €		1 332 000,23 €
RESULTATS 2021				497 323,09 €
<i>Cet excédent sera reporté au BP 2022 en recettes d'investissement</i>				
RESTES A REALISER SUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
	Dépenses	311 161,13 €	Recettes	174 131,00 €
SOLDE				-137 030,13 €
Besoin en investissement	Solde RAR + Résultats 2021 en investissement			360 292,96 €
AFFECTATION DES RESULTATS				
Apuration du déficit 2021				0,00 €
Affectation complémentaire au 1068 (remboursement du capital de la dette)				168 000,00 €
Affectation complémentaire au 1068 en investissement				130 510,32 €
Reste en excédent à reporter en recettes de fonctionnement 2022				400 000,00 €

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section fonctionnement comme ci-dessus.

Dél. 2022-03-04 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril, à savoir :

- Les taux des taxes foncières ;
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres ;
- La cotisation foncière des entreprises pour les communes la percevant.

Depuis l'année 2021, compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du Département de la Haute-

Garonne (21,9%) a été transféré à la commune, soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 17.92 %.

Pour rappel, conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale était gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'avait pas à être voté par le Conseil municipal.

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il est proposé de reconduire en 2022 les taux d'imposition communaux au niveau de ceux de 2021 :

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	13,53%	13,53%
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	39,82 %	39,82 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	75,49 %	75,49 %

Les montants de taxe attendus sont les suivants :

Taxes	Bases d'impositions effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence
Foncière (bâti)	1 831 276	39.82	1 927 000	767 331
Foncière (non bâti)	136 109	75.49	141 200	106 592
				873 923 €
Montant de la TH pour les résidences secondaire :				24 941 €
Allocations compensatrices :				14 539 €
Versement du coefficient correcteur :				10 649 €
Soit un total de :				924 052 €

Le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux à l'identique en 2022 de la façon suivante :

- Taxe Foncière Bâti 39.82 %
- Taxe Foncière Non Bâti 75.49 %

Dél. 2022-03-05 : Vote du Budget Primitif pour 2022

Budget primitif 2022 - Commune de Calmont				
Section de fonctionnement - Dépenses				
Conseil municipal du 11/04/2022				
©Mairie de Calmont Source : Commune de Calmont				
	BP 2021	CA 2021	Propositions	Notes
011 Charges à caractère général	620 150,00 €	490 535,82 €	687 300,00 €	
6042 Achat prestation service sauf terrains	15 000,00 €	10 168,13 €	3 000,00 €	Traitement archives Mairie + repas domicile août
60611 Eau & assainissement	10 000,00 €	6 644,40 €	10 000,00 €	
60612 Énergie-électricité	115 000,00 €	104 115,99 €	130 000,00 €	
60618 Autres fournitures non stockable	1 000,00 €	527,80 €	1 500,00 €	Gaz bouteille halle et cantine
60621 Combustibles	1 350,00 €	1 345,76 €	-00 €	Remplissage cuve gaz en 2021
60622 Carburants	7 000,00 €	6 373,20 €	15 000,00 €	
60623 Alimentation	90 000,00 €	74 016,84 €	90 000,00 €	Cantine
60628 Autres fournitures non stockées	700,00 €	421,59 €	700,00 €	Pharmacie école + services
60631 Fournitures d'entretien	100 000,00 €	48 597,29 €	100 000,00 €	Fournitures services techniques
60632 Fournitures de petit équipement	4 000,00 €	3 421,30 €	8 000,00 €	Barquette cantine, fourniture petits matériels, etc.
60633 Fournitures de voirie	-00 €	1 739,91 €	15 000,00 €	Panneaux de signalisation, plot de bordure
60636 Vêtements de travail	1 500,00 €	2 127,27 €	1 500,00 €	Vêtements normés et équipements de protection individuelle
6064 Fournitures administratives	6 000,00 €	7 740,48 €	9 000,00 €	Papier, cartouche, etc.
6065 Livres, disques, cassettes	2 000,00 €	1 323,44 €	2 000,00 €	
6067 Fournitures scolaires	13 200,00 €	13 303,96 €	14 000,00 €	9 classes
6068 Autres matières & fournitures	8 000,00 €	7 261,02 €	8 000,00 €	Fleurissement, substrat, arbustes, location ordinateurs, etc.
611 Contrats prestations services	20 000,00 €	6 829,27 €	15 000,00 €	Contrat collecte courrier, éco pâturage
6135 Locations mobilières	2 000,00 €	1 067,55 €	4 000,00 €	Contrat location machine à affranchir
61521 Entretien de terrains	-00 €	1 800,00 €	-00 €	Remise en état d'un talus en 2021
615221 Bâtiments publics	25 000,00 €	22 780,89 €	50 000,00 €	Nettoyage vitre, plomberie, extincteur, chaudière médiat., toiture
615231 Voirie	3 500,00 €	-00 €	3 000,00 €	
615232 Réseaux	1 000,00 €	1 017,35 €	3 000,00 €	Intervention sur réseau pluvial de Réseau 31
61551 Entretien matériel roulant	11 000,00 €	10 132,90 €	11 000,00 €	Réparation et entretien du matériel roulant municipal
61558 Entretien autres biens mobiliers	3 000,00 €	763,64 €	3 000,00 €	Curage et nettoyage avaloir, dégraissage hotte cantine
6156 Maintenance	26 000,00 €	19 768,86 €	26 000,00 €	Copieur, climatiseur, parc informatique, logiciel, défibrillateur
6161 Assurance multirisque	23 000,00 €	23 116,03 €	25 000,00 €	
6182 Doc générale et technique	1 000,00 €	922,40 €	2 000,00 €	Abonnements revues mairie et médiathèque
6184 Versement à des organ. formation	5 000,00 €	6 750,00 €	-00 €	Formation CFA en 2021
6188 Autres frais divers	-00 €	200,00 €	-00 €	Camion journée d'animation en 2021
6225 Indemnités comptable régisseur	100,00 €	-00 €	-00 €	
6226 Honoraires	15 000,00 €	12 906,72 €	15 000,00 €	Frais avocat et expert
6227 Frais d'actes de contentieux	2 000,00 €	-00 €	2 000,00 €	Notaire
6228 Divers	7 000,00 €	9 228,22 €	12 000,00 €	Frais tickets restos, analyse laboratoire, frelons, animaux errants
6231 Annonces et insertions	2 000,00 €	919,34 €	2 000,00 €	Annonces légales des marchés publics
6232 Fêtes et cérémonies	7 500,00 €	2 648,47 €	7 500,00 €	
6236 Catalogues et imprimés	2 500,00 €	1 024,20 €	2 500,00 €	Réalisation carte de vœux
6238 Frais divers de publicité	6 000,00 €	4 914,40 €	6 000,00 €	Réalisation et impression Calmont Info, imprimés publicitaires
6241 Transports de biens	-00 €	-00 €	-00 €	
6248 Frais de transports divers	2 500,00 €	2 850,00 €	3 500,00 €	Transport piscine
6251 Voyages et déplacements	200,00 €	549,28 €	1 000,00 €	Frais déplacements formation et concours
6256 Missions	-00 €	-00 €	500,00 €	
6261 Frais d'affranchissement	3 000,00 €	3 741,35 €	5 500,00 €	
6262 Frais de télécommunication	5 000,00 €	5 355,66 €	6 000,00 €	
627 Services bancaires et assimilés	500,00 €	155,01 €	500,00 €	Frais TIPI
6281 Concours divers (cotisations)	2 000,00 €	1 535,92 €	2 000,00 €	Cotisation HGI/ATD, AMF
62871 Remb. collectivité rattachement	28 000,00 €	31 871,63 €	30 000,00 €	Fond d'amorçage périscolaire TDL, contribution PETR
62878 Remb. autres organismes	35 000,00 €	28 213,35 €	35 000,00 €	Service urba TDL, prestations espaces verts TDL, conseiller PETR
6288 Autres services extérieurs	1 000,00 €	-00 €	1 000,00 €	
63512 Taxes foncières	5 500,00 €	345,00 €	5 500,00 €	
6354 Droits d'enregistrement	100,00 €	-00 €	100,00 €	
012 Charges de personnel	976 400,00 €	930 767,05 €	1 105 850,00 €	
6332 Cotisations au FNAL	600,00 €	523,63 €	650,00 €	Fonds National d'Aide au Logement (FNAL)
6336 Cotisation CNG,CG de la FPT	11 000,00 €	10 660,79 €	13 000,00 €	Centre National de Gestion (CNG) ; Centre de Gestion (CG)
6338 Autres impôts et taxes	1 700,00 €	1 570,85 €	1 700,00 €	Cotisation URSSAF
6411 Personnel titulaire	470 000,00 €	440 356,42 €	540 000,00 €	Salaires et cotisations associées
6413 Personnel non titulaire	145 000,00 €	153 578,07 €	170 000,00 €	Salaires et cotisations associées
6415 Indemnité inflation	-00 €	-00 €	2 500,00 €	Prime essence 100€
6451 Cotisations à l'URSSAF	102 000,00 €	102 714,54 €	121 000,00 €	
6453 Cotisations caisses retraite	150 000,00 €	127 018,16 €	159 000,00 €	
6454 Cotisations ASSEDIC	5 000,00 €	6 192,28 €	7 000,00 €	
6455 Cotisations Assurances Personnel	70 000,00 €	72 240,42 €	70 000,00 €	
6457 Cotisations sociales liées apprentissage	300,00 €	259,44 €	-00 €	
6458 Cotisations autres organismes	1 800,00 €	1 507,00 €	2 000,00 €	
6475 Médecine du travail	3 000,00 €	2 695,20 €	3 000,00 €	
6488 Autres charges	16 000,00 €	11 450,25 €	16 000,00 €	Cotisation ticket restaurant

65 Autres charges de gestion courante	186 828,42 €	148 536,42 €	178 752,00 €	
6531 Indemnités élus	48 500,00 €	45 639,15 €	50 500,00 €	Indemnités et cotisations associées
6533 Cotisation retraite élus	2 100,00 €	2 242,48 €	2 600,00 €	
6535 Formations élus	500,00 €	453,00 €	500,00 €	Cotisation CDC - DIF
65372 Cotisation allocations fin de mandat		-00 €	50,00 €	Cotisations au fonds de financement de l'alloc. de fin de mandat
6541 Créances admises en non valeur	100,00 €	-00 €	100,00 €	
6553 Service d'incendie	30 426,42 €	30 425,93 €	25 000,00 €	Contribution SDIS
65541 Compensation charges territoriales	27 200,00 €	13 112,96 €	25 000,00 €	Participation communale SDEHG, participation piscine
6558 Autres dépenses obligatoires	33 000,00 €	17 871,75 €	33 000,00 €	Dotation école privée NDLP, Calendreta des País Sud Tolosan
657362 CCAS	10 000,00 €	10 000,00 €	7 000,00 €	Subvention
6574 Subv. fonc. person. droit privé	35 000,00 €	28 790,00 €	35 000,00 €	Subventions aux associations
65888 Autres	2,00 €	1,15 €	2,00 €	Cotisation DGFIP
66 Charges financières	42 100,00 €	42 070,14 €	34 000,00 €	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	42 100,00 €	42 070,14 €	34 000,00 €	
67 Charges exceptionnelles	1 102,00 €	601,80 €	500,00 €	
6718 Autres charges exceptionnelles	500,00 €	-00 €	500,00 €	
678 Autres charges exceptionnelles	602,00 €	601,80 €	-00 €	Remboursement gaz cheneval en 2021
014 Atténuation de produits	26 774,00 €	18 956,00 €	20 500,00 €	
7391171 Dégrèv. taxe foncière sur propr.	1 500,00 €	-00 €	1 500,00 €	Dégrèvement taxe foncière
739211 Attributions de compensation	25 274,00 €	18 956,00 €	19 000,00 €	Attribution de compensation TDL
022 Dépenses imprévues de fonct.	135 497,31 €	-00 €	58 797,71 €	
022 Dépenses imprévues fonctionnement	135 497,31 €	-00 €	58 797,71 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 988 851,73 €	1 631 467,23 €	2 085 699,71 €	
023 Virement à la section investissement	200 000,00 €	-00 €	200 000,00 €	
023 Virement section investissement	200 000,00 €	-00 €	200 000,00 €	
042 Opérations d'ordre entre section	57 926,00 €	57 926,00 €	8 007,00 €	
675 Valeur comptable immob. Cédées	47 419,00 €	47 419,00 €	-00 €	Sorties d'inventaires : fourgonnette Master, camion Renault
6761 Différences sur réalisation	2 500,00 €	2 500,00 €	-00 €	
6811 Dot. amort. immos. incorp. & corp	8 007,00 €	8 007,00 €	8 007,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCT	2 246 777,73 €	1 689 393,23 €	2 293 706,71 €	

Budget primitif 2022 - Commune de Calmont				
Section de fonctionnement - Recettes				
Conseil municipal du 11/04/2022				
©Mairie de Calmont Source : Commune de Calmont				
	BP 2021	CA 2021	Propositions	Notes
013 Atténuations de charges	50 000,00 €	125 089,35 €	50 000,00 €	
6419 Remb. rémunération de personnel	30 000,00 €	51 678,07 €	30 000,00 €	Remboursement arrêt maladie, aide FIPHFP, aide APC
6459 Remb. sur charges de Sécu.	15 000,00 €	69 600,28 €	15 000,00 €	
6479 Remb. autres charges sociales	5 000,00 €	3 811,00 €	5 000,00 €	Collectivités ayant au moins un agent titulaire à temps complet
70 Produits des services	100 076,00 €	125 379,27 €	110 560,00 €	
70311 Concessions dans les cimetières	2 000,00 €	2 060,00 €	2 000,00 €	
70312 Redevances funéraires	160,00 €	-00 €	160,00 €	Caveaux d'attente
70323 Redev. occup domaine public	400,00 €	381,00 €	400,00 €	ENEDIS, marchands ambulants
7066 Redev. services à car. social	12 000,00 €	15 895,30 €	12 000,00 €	Repas à domicile
7067 Red serv. périscolaires et ens.	80 000,00 €	91 303,80 €	80 000,00 €	Repas cantine
70688 Autres prestations de services	200,00 €	12 610,78 €	13 000,00 €	Frais repas TDL
7088 Autres produits activité annexe	5 316,00 €	3 128,39 €	3 000,00 €	Photovoltaïque
73 Impôts et taxes	886 063,00 €	909 656,00 €	929 623,00 €	
73111 Impôts directs locaux	865 953,00 €	864 838,00 €	909 513,00 €	TF et TH
7318 Autres impôts locaux ou assimilé	110,00 €	1 022,00 €	110,00 €	
73223 FPIC Fonds national de péréquation	20 000,00 €	43 796,00 €	20 000,00 €	
74 Dotations et participations	760 819,73 €	776 844,80 €	788 163,73 €	
7411 Dotation forfaitaire	216 403,00 €	216 403,00 €	217 218,00 €	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
74121 Dotation Solidarité rurale	354 459,00 €	354 459,00 €	379 223,00 €	
74127 Dotation nationale de péréquation	77 943,00 €	77 943,00 €	79 481,00 €	
742 Dotations aux élus locaux	-00 €	117,00 €	-00 €	
744 FCTVA	2 702,73 €	2 861,84 €	2 702,73 €	
74718 Autres	15 000,00 €	11 465,84 €	15 000,00 €	Fond d'amorçage périscolaire, aides élections 2022
7478 Autres organismes	-00 €	3 534,00 €	-00 €	Aide installation APC en 2021
7482 Compensation perte taxe addit. mut.	80 000,00 €	95 749,12 €	80 000,00 €	Fonds dep. de péréquation
74834 État / Compensation taxe foncière	14 312,00 €	14 312,00 €	14 539,00 €	Compensations TFPB et TFNB
75 Autres produits de gestion courante	13 900,00 €	11 275,23 €	14 359,98 €	
752 Revenus des immeubles	12 000,00 €	11 133,39 €	12 000,00 €	Loyer, location
757 Redev. fermiers et concessionnaires	400,00 €	-00 €	859,98 €	Fermage 2021 et 2022
7588 Autres produits divers gestion courante	1 500,00 €	141,84 €	1 500,00 €	Cotisation DGFI, remboursement tickets restaurants
TOTAL PRODUITS GESTION SERVICE	1 810 858,73 €	1 948 244,65 €	1 892 706,71 €	
77 Produits exceptionnels	5 900,00 €	8 835,54 €	1 000,00 €	
7718 Autres produits except. gestion	1 000,00 €	3 819,95 €	1 000,00 €	Remboursement : taxe foncière, photovoltaïque, etc.
775 Produits des cessions d'immob.	2 400,00 €	4 900,00 €	-00 €	Vente camion, fourgon
7788 Produits exceptionnels divers	-00 €	115,59 €	-00 €	Remboursement SPEHA, etc.
TOTAL RECETTES REELLES	1 816 758,73 €	1 957 080,19 €	1 893 706,71 €	
042 Opérations d'ordre entre sections	45 019,00 €	45 019,00 €	-00 €	
722 Immobilisations corporelles	-00 €	-00 €	-00 €	Travaux en régie
7761 Différences sur réalisation	45 019,00 €	45 019,00 €	-00 €	
TOTAL RECETTES D'ORDRE	45 019,00 €	45 019,00 €	-00 €	
R002 Excédent reporté	400 000,00 €		400 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 261 777,73 €	2 002 099,19 €	2 293 706,71 €	

Budget primitif 2022 - Commune de Calmont											
Section d'investissement - Dépenses et recettes											
Conseil municipal du 11/04/2022											
©Mairie de Calmont Source : Commune de Calmont											
Dépenses			RAR	Propositions	BP	Recettes			RAR	Propositions	BP
001	Résultat reporté					001	Résultat reporté			497 323,09	497 323,09
16	Remboursement d'emprunts			167 039,29	167 039,29	021	Virement section fonctionnement			200 000,00	200 000,00
1641		Prêts		138 719,29	138 719,29	10	Dotations et fonds divers		13 141,00	366 008,37	379 149,37
165		Dépôt et cautionnement reçus		900,00	900,00	10222	FCTVA			32 498,05	32 498,05
16873		Prêts départementaux		27 420,00	27 420,00	10226	Taxe d'aménagement			35 000,00	35 000,00
						1068	Affectation des résultats apuration			298 510,32	298 510,32
						1346	PVR		13 141,00		13 141,00
						165	Dépôt et cautionnement reçus				
020	Dépenses imprévues					-00					
21	Opérations non individualisées		39 100,00	112 953,04	152 053,04	21	LEADER berge de l'Hers		2 888,00	30 456,00	33 344,00
2135		Aménagement berges de l'Hers	-00	-00	-00	1328			2 888,00		2 888,00
2135		Montage bâtiment préfabriqué		20 000,00	20 000,00						
2156		Création et réparations bornes incendies	6 100,00	2 900,00	9 000,00						
21571		Matériel roulant Services techniques / Cantine : véhicule portage repas (25 546,04€), véhicule technique (26 507€)	33 000,00	19 053,04	52 053,04						
21578		Matériel et outillages Services techniques / Cantine : Désherbeur (2 496€), élagueuse (855), taille haie (560€), tronçonneuse (750€), lame ISEKI (6 500€), matériel cuisine dont sauteuse multifonctions, armoire de maintien au chaud, table (21 840€) + table 2 feux (2 500€)		37 000,00	37 000,00	1323	Subvention départementale véhicule 1			5 000,00	5 000,00
						1323	Subvention départementale véhicule 2			5 000,00	5 000,00
						1321	Subvention France Relance			20 456,00	20 456,00
2188		Autres immo corp : Décorations de Noël (5 000€), chaises et tables salle municipale (9 000€), Mobilier urbain (10 000€), chapiteau (3 500€), rideau occultant salle municipale (1 000€), buvette		34 000,00	34 000,00						
101	Terrains nus			5 000,00	5 000,00	101					
2111		Acquisition terrains nus		5 000,00	5 000,00						
103	Terrains aménagés			186 000,00	186 000,00	103					
2115		Terrains bâtis		186 000,00	186 000,00						
104	Cimetière		12 000,00	3 000,00	15 000,00	104					
2051		Logiciel	12 000,00	-00	12 000,00						
2128		Portillon d'accès et banc		3 000,00	3 000,00						
11	Mairie		60 000,00	60 000,00	60 000,00	11			-00	10 000,00	10 000,00
2131		Remplacement de la toiture		40 000,00	40 000,00					5 000,00	5 000,00
2183		Matériel de bureau et matériel informatique		20 000,00	20 000,00					5 000,00	5 000,00
12	École		21 125,10	104 400,00	125 525,10	12			16 705,00	1 528,00	18 233,00
2031		Frais d'étude		5 400,00	5 400,00						
2184		Matériel divers : tableaux/étagères (500€) tables/chaises (4 000€), plateaux repas (4 000€)		9 000,00	9 000,00						
2138		Renouvellement PAC		88 000,00	88 000,00						
2183		Ecole numérique matériel informatique	21 125,10		21 125,10	1321	Etat et établissements nationaux		14 615,00		14 615,00
2188		Espace numérique de travail + Capteurs CO2	-00	2 000,00	2 000,00	1323	Département		2 090,00		2 090,00
						1321	Etat et établissements nationaux			1 528,00	1 528,00
14	La Poste		1 502,60	20 000,00	21 502,60	14			20 000,00	-00	20 000,00
2138		APC : MOE + BCT	1 502,60	-00	1 502,60	1326	La Poste		20 000,00		20 000,00
2135		Travaux amélioration énergétique (menuiseries, etc.)		20 000,00	20 000,00						
17	Bâtiments annexes			40 000,00	40 000,00	17					
		Achat garage Camille Fines		40 000,00	40 000,00						
27	Logements loués			15 000,00	15 000,00	27					
		Toiture		15 000,00	15 000,00						
29	WC public		35 000,00	-00	35 000,00	29			-00	5 000,00	5 000,00
2135		Travaux	35 000,00		35 000,00	1321	Département		-00	5 000,00	5 000,00
33	Boulodrome		1 100,00	-00	1 100,00	33					
2135		Lettre boulodrome	1 100,00	-00	1 100,00						
41	Voirie			15 000,00	15 000,00	41					
2152		Travaux (chicanes)		15 000,00	15 000,00						
45	Révision PLU			49 000,00	49 000,00	45					
202		Bureau d'études		49 000,00	49 000,00						
48	Salle André MERIC			25 000,00	25 000,00	48					
2135		Travaux		25 000,00	25 000,00						
51	Accessibilité			37 000,00	37 000,00	51			6 420,00	5 000,00	11 420,00
2031		Etude		5 000,00	5 000,00						
2188		Travaux : mise en accessibilité (17000€), cheminements doux (15000€)		32 000,00	32 000,00				6 420,00		6 420,00
						1342	Amende de police		-00	5 000,00	5 000,00
52	Bibliothèque		201 333,43	11 900,00	213 233,43	52			114 977,00	-00	114 977,00
2135		Matériel divers (animation, signalétique, mobiliers, etc.)		4 500,00	4 500,00						
2183		Informatique		7 000,00	7 000,00						
2188		Achat du fond documentaire	99 203,00	7 400,00	106 603,00	1323	Département		114 977,00		114 977,00
2313		Travaux	95 130,43		95 130,43	1328	LEADER		-00	-00	-00
53	Calmont 2030		-00	10 000,00	10 000,00	53					
2031		Etude	-00	10 000,00	10 000,00						
43	Rue de la République (urbanisation RD35)			75 000,00	75 000,00	43					
2031		Etude parking (10000€) + Rue de la République (40000€)		50 000,00	50 000,00						
2131		Toiture du 51 Rue de la République		25 000,00	25 000,00						
	Hameau de Gillis			20 000,00	20 000,00						
		Parking et aménagement paysager		20 000,00	20 000,00						
	Maison des chasseurs			30 000,00	30 000,00						
		Travaux		30 000,00	30 000,00						
	TOTAL		311 161,13	986 292,33	1 297 453,46	040	Amortissement			8 007,00	8 007,00
	TOTAL						TOTAL		174 131,00	1 123 322,46	1 297 453,46

Le Conseil à la majorité, par 16 voix pour et 2 abstentions, vote le Budget Primitif 2022 tel que présenté ci-dessus soit :

- En fonctionnement
- En investissement

2 293 706.71 €
1 297 453.46 €

Dél. 2022-03-06 : Attributions de subventions aux associations pour 2022

Faisant suite à l'arrêt d'une partie des associations et dans un souhait de compenser certaines associations ayant maintenu leurs activités dans le contexte de la crise sanitaire, il est proposé pour 2022 la répartition comme suit :

Bénéficiaires	2021	Réalisé 2021	Propositions 2022
ACCA CALMONT (société de chasse)	500€	500€	500€
AMAC	500€	500€	500€
Amicale Bouliste Calmontaise	500€	500€	500€
APPMA CALMONT (société de pêche)	500€	500€	500€
Arts Plastiques Calmontais	300€	300€	300€
Calmont Sports et Mécanique	1 000€	1 000€	1 000€
Club Colombophile	300€	0€	0€
Club du 3 ^{ème} âge	500€	500€	500€
Club Plénitude	1 000€	1 000€	1 500€
Comité d'Entente Anciens Combattants	500€	500€	500€
Comité des fêtes	13 000€	13 000€	13 000€
Coopérative Ecole Publique	2 000€	2 000€	2 000€
Hers de musique	800€	0€	400€
Foot Loisirs	300€	300€	300€
Hers Lauragais (rugby)	5 500€	5 500€	5 500€
Judo Club 31	300€	0€	300€
La Béquille	300€	300€	300€
Sentiers Nature Calmontais	500€	500€	1 000€
Tennis Club	500€	0€	900 €
Tous en selle	300€	300€	300€
Ecole de foot	1 500€	1 500€	1 500€
Taek Dojang	400€	0€	0€
Perspectives Calmontaises	300€	0€	300€
Place des chats	300€	0€	0€
TOTAL	31 600 €	28 700 €	31 600€

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les attributions ci-dessus.

Dél. 2022-03-07 : Attribution d'une subvention au CCAS pour 2022

Au regard des résultats budgétaires en dépenses et en recettes, il est proposé au Conseil de voter une enveloppe de subvention d'un montant de 7000€ (10 000€ en 2021).

Le Conseil, à la majorité, par 17 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder une subvention de 7000€ au CCAS en 2022.

Dél. 2022-03-08 : Modification de l'indemnité du Maire et des Adjointes

Les indemnités du Maire et des Adjointes sont déterminées en fonction de la population de la commune. De 1 000 à 3 499 les indemnités maxima sont les suivantes :

- Maire : limitée à 51,6% de l'indice brut 1027, soit 2006,93 €
- Adjointes : limitée à 19.8% de l'indice brut 1027 soit 770.10 €

Compte tenu de l'investissement des adjoints dans leurs missions, et du faible taux d'indemnité voté à la mise en place de la nouvelle municipalité, il est proposé d'augmenter de 2,6 points :

Qualité	Ancien taux	Taux 2021	Proposition taux 2022	Indemnité brute
Maire	26,00%	31,20 %	33.80 %	1 314,62 €
Adjoint	11,88%	14,27 %	15.47 %	601,17 €

Mme Laurence DALON indique qu'il y a une augmentation de 2,6 points alors que le SMIC est augmenté de 2,2 points.

Monsieur le Maire précise que le SMIC est un salaire alors que les élus perçoivent une indemnité. Il rappelle l'investissement des adjoints.

Le Conseil, à la majorité, par 16 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de fixer le nouveau montant des indemnités des élus.

Dél. 2022-03-09 : Délibération relative au temps de travail et fixant les cycles de travail (1607 heures)

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35 heures par semaine, et la durée annuelle à 1607 heures.

Cependant, les collectivités territoriales bénéficiaient, en application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a remis en cause cette possibilité. A compter du 1^{er} janvier 2022, pour le bloc communal, tous les congés accordés qui réduisent la durée du travail effectif en deçà des 1607 heures ne peuvent plus être maintenus : jours d'ancienneté, jours du maire ou du président, congés de pré-retraite, etc.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier des trois jours supplémentaires et suite à la communication faite sur ce point à chaque service, le Comité Technique a rendu un avis favorable à l'organisation suivante :

A compter du 19 avril 2022 l'organisation des services sera la suivante :

- Le service administratif travaillera 30 minutes supplémentaire le mardi de 12h00 à 12h30 ;
- Le service école travaillera 30 minutes supplémentaires le mercredi ;
- Le service technique travaillera 1 heure supplémentaire tous les 15 jours, le jeudi de 16h30 à 17h30 avant leur jour d'ATT.

Les 3 jours proposés pour l'année 2022 sont :

- Vendredi 27 mai 2022 (Pont de l'Ascension) ;
- Vendredi 15 juillet 2022 (Pont du 14 juillet) ;
- Lundi 31 octobre 2022 (Pont de la Toussaint).

Ces jours seront revus tous les ans selon le calendrier de l'année.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les nouvelles règles en matière de temps de travail.

QUESTIONS DIVERSES

- M. PORTET indique que le prochain Conseil, initialement prévu le 2 mai 2022, sera peut-être décalé au lundi 9 mai 2022.

La séance est levée à 21h15.

La Secrétaire de séance
Christophe BREIL

Le Maire